

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-18

Objet : Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la SA d'HLM Néolia Lorraine pour financer la construction de 26 logements collectifs PLUS et PLAI situés 115, avenue André Malraux à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, la SA d'HLM Néolia Lorraine s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 30 janvier 2012 de garantir les prêts contractés par la SA d'HLM Néolia Lorraine pour financer la construction de 26 logements collectifs PLUS et PLAI situés 115 avenue André Malraux à Metz,

VU le courrier de la SA d'HLM Néolia Lorraine du 12 mars 2012 tendant à obtenir la signature de la convention, qui définit les conditions de réservation des logements, liée à la construction de 26 logements collectifs PLUS et PLAI situés 115, avenue André Malraux à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'approuver** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions : /

Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ